

Enseignement agricole
Formations grandeur nature



Référentiel de diplôme

Brevet d'études
professionnelles agricoles

“Travaux d'entretien
de l'environnement”



Photo couverture : Jeunes effectuant tournées d'observation de
l'état du milieu
Copyright: ©Pascal Xicluna-Min.Agri.Fr.
Source: <http://photo.agriculture.gouv.fr>

Référentiel de diplôme Brevet d'études professionnelles agricoles "Travaux d'entretien de l'environnement"

Sommaire



Le référentiel du diplôme du BEPA "Travaux d'entretien de l'environnement" comporte :

- un référentiel professionnel qui présente les emplois types visés par le diplôme, la fiche descriptive des fonctions et activités exercées et la liste des situations professionnelles significatives,
- un référentiel de certification qui dresse la liste des capacités évaluées et attestées par la délivrance du diplôme et précise les modalités d'évaluation.

Référentiel professionnel	1
Contexte des emplois visés par le diplôme	3
Fiche descriptive des activités.....	9
Situations professionnelles significatives	11
Référentiel de certification.....	13
Liste des capacités attestées par le diplôme	15
Capacités générales.....	15
Capacités professionnelles communes au champ Nature-Jardin-Paysage-Forêt.....	16
Capacités professionnelles spécifiques au BEPA Travaux d'entretien de l'environnement	17
Modalité d'évaluation.....	19
Siglier	21

Référentiel de diplôme
Brevet d'études
professionnelles agricoles
"Travaux d'entretien de
l'environnement"

Référentiel professionnel

Le référentiel professionnel du BEPA Travaux d'entretien de l'environnement décrit les emplois de salariés qualifiés en travaux d'entretien de l'environnement.

Le référentiel professionnel est composé de trois parties : la première partie fournit un ensemble d'informations relatives au contexte de l'emploi visé, la deuxième partie est constituée de la fiche descriptive d'activités (FDA) et la troisième présente les situations professionnelles significatives (SPS) organisées en champs de compétences.

1. Éléments de contexte socio-économique du secteur professionnel

1.1- L'environnement du secteur professionnel

Contribuer à la sauvegarde des espaces naturels est aujourd'hui une préoccupation essentielle pour un grand nombre de pays en Europe et dans le monde. Les dégradations visibles de l'environnement naturel, les inquiétudes et les alertes de la communauté scientifique sur l'importance de ces questions pour le bien-être des individus et la survie de l'humanité ont permis une prise de conscience collective et institutionnelle du problème. Aujourd'hui, 20 % des espaces naturels sont gérés et les pays sont confrontés à une crise de la biodiversité (diversité des espèces et des écosystèmes) qui oblige à repenser la relation entre espaces, politiques et activités humaines. Cet enjeu global s'accompagne d'une demande forte des publics (demande de nature, de santé et de sécurité alimentaire, de respect de l'environnement...).

La recherche de solutions pour maintenir la biodiversité génère la mise en œuvre de politiques publiques européennes, nationales et territoriales qui fixent le cadre des interventions et constituent des leviers pour les évolutions de demain. Les plans d'action sectoriels de la stratégie nationale pour la biodiversité ¹, les différentes directives (habitats...), l'application de normes de qualité et des procédures de type NATURA 2000 pour les milieux naturels et paysages, les textes réglementaires, les dispositifs, schémas (schéma d'aménagement, SCOT, agenda 21, charte, TDENS...) traduisent ces préoccupations. La mise en œuvre de ces politiques repose sur des dynamiques entre acteurs ("Grenelle" de l'environnement) et sur des initiatives publiques et privées dans les territoires. Ces initiatives s'inscrivent dans le développement durable du territoire, dans une interface entre les espaces, les acteurs et les activités humaines. Elles donnent lieu à des projets de gestion dans lesquels l'environnement et la gestion des espaces et espèces sont le cœur et le moteur du développement.

Ces politiques et projets de gestion ont une incidence directe sur les modes d'intervention et sur les pratiques. Il en résulte des changements de logique, de modèle et d'échelle d'intervention

Changement de logiques lié à de nouveaux besoins de société :

- Une logique liée à la déprise agricole : hier, l'agriculture assurait la quasi totalité de l'entretien et de la gestion des espaces ruraux. Aujourd'hui, la déprise, l'évolution des modes de production et l'évolution socio-économique des espaces ruraux ne permettent plus d'assurer l'entretien et la gestion de certains espaces ou éléments de ces espaces (réseaux hydrauliques, chemins, haies).
- Une logique liée à de nouvelles fonctions des espaces ruraux, à prendre en compte dans le cadre des intercommunalités et des pays : gestion des ressources, préservation de la biodiversité, prévention contre les risques naturels et incendies, protection civile, police environnementale, qualité et cadre de vie, fonction touristique, fonction de loisir. Cette logique intègre des activités agricoles, forestières, touristiques, de loisirs, maritimes, urbaines... Les nouvelles fonctions et les activités qu'elles génèrent contribuent à dynamiser et à développer les espaces ruraux.
- Une logique de maintien de la biodiversité, mise à mal par l'artificialisation des territoires urbains et périurbains, est en forte expansion. Cette logique amène les collectivités à créer ou à maintenir des trames vertes, des corridors, à penser de nouveaux modes d'utilisation de ces espaces, à envisager de nouvelles modalités d'entretien et de gestion différenciée des espaces, à renaturaliser des friches industrielles. Le maintien de la biodiversité est également menacé par l'accélération des changements climatiques qui perturbent les écosystèmes et augmentent à terme les perturbations et les risques de catastrophes naturelles. Ces phénomènes exigent réactivité et reconsidération permanente des politiques, des techniques et des méthodes mises en œuvre.

Ces logiques se déploient dans un objectif de développement durable : gestion des ressources environnementales (biodiversité, paysage, ressource en eau, etc.), gestion économique et gestion sociale dans la perspective d'une cohabitation harmonieuse et équilibrée, tant au niveau individuel que collectif, tant au niveau micro que macro.

Changements dans la combinaison et la cohérence des modes de gestion :

- Changement d'échelle de gestion des espaces : hier, on préservait essentiellement les espaces remarquables, sous statut de protection, aujourd'hui on gère l'ensemble des espaces (ordinaires, urbains...). Il s'agit de repenser la nature dans les espaces "sauvages" et cultivés, mais aussi dans l'ensemble des lieux de vie et de concevoir des aménagements qui s'inscrivent dans le développement socio-économique des territoires. Dans cette perspective, la gestion des espaces est au service d'une société et pas seulement d'un patrimoine. Ces espaces ont une fonction renouvelée comme support de production et participent à la valorisation patrimoniale et économique.

- Changement dans les modalités d'action : hier, on s'employait principalement à "réparer" les déséquilibres provoqués par l'activité humaine et les phénomènes naturels. Aujourd'hui, les efforts portent de plus en plus sur la prévention et la protection, ce qui permet de limiter les dégradations et donc les interventions.

- Changement des modes de gouvernance dans la gestion des espaces : hier, des politiques, des scientifiques, des techniciens ou des usagers pesaient fortement sur l'évolution des espaces dans une approche trop souvent cloisonnée des interventions. Aujourd'hui, la gestion et l'aménagement des espaces sont coproduits entre politiques territoriaux, experts, habitants et usagers des espaces dans une conception écologique globale et partagée des espaces. Cela suppose de raisonner à l'échelle d'une communauté et d'une collectivité et de concevoir des espaces locaux de débat, d'échange et donc de communication. Les obligations de résultat qui accompagnent la mise en œuvre des politiques dans les territoires sont porteuses d'exigences qualitatives qui devraient avoir un effet sur la qualification et le professionnalisme des intervenants.

- Changement du cadre législatif et réglementaire : le dispositif réglementaire actuel en matière de protection de l'environnement évolue en fonction des directives européennes, adaptées au droit français, mais aussi de la parution des lois et décrets français. Historiquement, la réglementation française et communautaire a visé en priorité les domaines de l'eau et des déchets. L'avancée des connaissances scientifiques et les engagements du Grenelle de l'environnement ont contribué à l'évolution de la réglementation. La loi "mise en œuvre du Grenelle de l'environnement" adoptée le 17 juin 2009 propose un cadre d'action, une gouvernance et des instruments et mesures renouvelés afin de lutter contre le changement climatique, de protéger et restaurer la biodiversité et les milieux naturels et de mieux prévenir les risques pour l'environnement et la santé. Parmi les grands principes affirmés par la loi figurent ainsi la reconnaissance de l'urgence écologique, l'impératif d'une diminution des consommations en énergie, eau et autres ressources naturelles, et la nécessité de préserver les paysages.

Enfin, l'obligation de la baisse du recours aux pesticides pourrait nécessiter, à terme, un accompagnement des modes de production avec éventuellement des espaces refuges d'auxiliaires des cultures, des espaces de compensation écologique...

Ces changements imposent également que les politiques publiques s'inscrivent dans un développement durable conciliant protection et mise en valeur de l'environnement, développement économique et progrès social.

1.2- La situation de l'emploi ² :

En 2006, l'IFEN (Institut français de l'environnement) classait les 375 900 emplois de l'environnement en trois catégories :

- protection de l'environnement (pollution de l'air, eaux usées, déchets, déchets radioactifs, réhabilitation des sols et eaux usées, bruit, nature-paysage-biodiversité) : 223 300 emplois soit 60 % des emplois,

- autres domaines liés à l'environnement (eau, récupération, cadre de vie) : 112 900 emplois soit 30 % des emplois,

- activités transversales (recherche-développement et administration générale dans l'environnement) : 39 700 soit 10 % des emplois.

Ces emplois se répartissent entre le secteur public (33 %, effectifs stables) et le secteur privé (66%, effectifs en croissance).

Les emplois du secteur "Nature, Paysage, Biodiversité"³ représentent 4,8 % de l'ensemble des emplois de l'environnement : 18 100 emplois ont été recensés en 2006 dans ce secteur (dont nature 12 600, paysage 700, biodiversité 4 800). Ils se répartissent en 9 600 emplois dans le service public ou non marchand, 1 900 dans les services privés et 6 600 dans les travaux publics et construction. Cette répartition, avec une dominante d'emplois publics, présente une situation inversée par rapport à la globalité des emplois du secteur environnement.

Les secteurs des déchets (95 300) et des eaux usées (88 000) représentent 48,76 % des emplois environnementaux.

Caractéristiques des emplois du secteur "nature, paysage, biodiversité"

Il y a peu d'emplois de niveau 4 et 5 dans le secteur "nature, paysage, biodiversité". La majorité des emplois se situent à un niveau bac + 4 ou bac + 5.

On constate également un décalage entre le niveau des postes offerts et la qualification de ceux qui les occupent, souvent plus diplômés que le niveau de l'emploi ne le nécessite. Il existe dans ce secteur un décalage entre offre de formation et marché du travail, avec une offre de formation particulièrement abondante en post-bac.

Les modes de recrutement sont diversifiés, spécifiques aux types d'employeurs : les collectivités publiques recrutent principalement par concours externe ou par voie interne. De nombreux salariés sont aussi recrutés sans concours par les collectivités territoriales dans une logique de proximité puis titularisés par la suite. Le secteur associatif a plutôt recours aux réseaux. Le secteur privé, dans le champ des travaux d'aménagement rural, recrute souvent à partir du Pôle emploi et en proximité (recrutement local). Les chantiers d'insertion constituent également des débouchés pour des personnes avec ou sans qualification...

1.3- Champ de l'emploi

Pour délimiter le champ de l'emploi lié à la gestion des espaces et des espèces, plusieurs approches peuvent être envisagées, plusieurs entrées peuvent servir de guide :

1.3.1- Entrée dans l'emploi en fonction de la nature des espaces

Les espaces sont distingués selon :

- La densité de population : espaces ruraux, urbains et périurbains,
- Les caractéristiques physiques des espaces : milieu littoral, continental, montagnard / sec (méditerranéen), humide / urbain, agricole ... qui orientent la nature des interventions,
- L'artificialisation des espaces : espaces naturels ou artificiels.
- L'intérêt écologique de ces espaces : espaces banals, espaces remarquables, protégés (réserves, ZNIEFF, NATURA 2000, sites du conservatoire, parcs...),
- La valorisation de ces espaces : valorisation écologique dans un objectif de maintien des ressources et de la biodiversité ou valorisation économique dans un objectif de production de biens, de services et d'aménités (chasse, pêche...).

1.3.2- Entrée dans l'emploi en fonction des types d'interventions

En fonction des types de gestion : gestion des ressources terrestres et aquatiques, génie végétal, génie écologique, gestion agricole et forestière, gestion environnementale, gestion des risques, restauration, conservation, renaturation, réhabilitation, aménagement rural...

En fonction des secteurs d'activités :

- chasse : introductions et réintroductions, lâchers, suivi et lutte contre certaines espèces "à perception différenciée", surveillance, gestion des populations de grand gibier et de petit gibier, lutte contre les destructions et les dégradations des habitats de la faune, promotion et animation du loisir chasse...
- pêche : protection, restauration et gestion des milieux aquatiques et des ressources eau et espèces, limitation des pollutions diffuses, aménagements piscicoles, repeuplements piscicoles, promotion et animation du loisir pêche...
- activité agricole et forestière comme auxiliaire des gestionnaires d'espaces : agropastoralisme, agroforesterie,
- entretien des rivières, cours d'eau, parcelles, haies, souvent associé à l'entretien de forêts et à l'aménagement du territoire,
- aménagement environnemental, création de sentiers, de pistes en zone de montagne, d'itinéraires de randonnées, ouverture de milieux...
- maintenance des aménagements et équipements.
- prévention des risques environnementaux (feux de forêts, inondations, crues, espèces exogènes envahissantes, érosion...),
- tourisme : éco-tourisme, tourisme de nature...
- gestion des déchets végétaux.

En fonction des dominantes et profils d'emploi :

- On peut catégoriser les emplois de niveau IV et V en cinq profils d'emploi liés à des fonctions dominantes :
- observation et suivi des populations et des espaces,

- surveillance,
- travaux d'entretien, de réhabilitation, d'aménagement rural des espaces et génie écologique et végétal,
- animation, sensibilisation, accueil, valorisation économique,
- gestion et valorisation des déchets verts.

1.3.3- Entrée en fonction des structures qui emploient

Cette entrée recoupe les deux précédentes.

Les structures de gestion des espaces et espèces ont des situations très disparates et traduisent bien la pluralité des acteurs. On les distingue par :

Leur statut :

- le secteur associatif : une multitude d'associations assurent une part importante des emplois de l'environnement. Pour effectuer les travaux d'aménagement, ce secteur fait appel parfois à des bénévoles ou à des chantiers d'insertion qui nécessitent un encadrement.
- le secteur public territorial et d'État : le secteur public met en œuvre deux types de stratégies pour assurer les fonctions liées à l'environnement : soit il internalise et recrute, soit il externalise et fait appel au secteur privé dans le cadre d'appels d'offres. Dans les deux cas, il peut intégrer dans ses stratégies le recours aux chantiers d'insertion.
- le secteur privé : il assure la maîtrise d'œuvre pour le compte de donneurs d'ordre généralement publics (collectivités territoriales, État) dans le cadre d'appels d'offre. Rares sont les entreprises spécialisées dans le seul secteur environnement qui mettent en œuvre uniquement des méthodes d'intervention environnementales (génie végétal, génie écologique...). De plus en plus, des entreprises de secteurs proches (travaux forestiers, travaux paysagers, entreprises des territoires ruraux) prolongent leurs activités dans ce champ. Compte tenu de cette diversification, le champ de l'emploi se croise et se superpose avec d'autres secteurs mais la finalité environnementale des emplois est toujours la dominante.

Leur organisation :

En fonction de l'organisation des structures, l'emploi est soit fortement spécialisé, soit très polyvalent. Cette situation peut être accentuée par le ou les champs d'activités de l'entreprise.

1.4- Approche prospective de l'emploi

La mise en œuvre de politiques durables liées à la gestion environnementale et à la gestion des espaces, nécessitera, à terme, des créations d'emplois pour appliquer des programmes environnementaux et de gestion de plus en plus nombreux. Les opportunités qu'offraient l'objection de conscience, les emplois jeunes, les contrats verts, le service civil vert n'ont fait que différer la "mise en marché" de ces emplois.

L'entrée par les dépenses nous renseigne sur les orientations, sur les priorités politiques actuelles et futures, et donc sur les programmes d'actions qui pourraient être mis en œuvre. On peut penser que certaines programmations auront à terme une incidence sur le développement des emplois, même si la création d'emplois est peu évoquée.

Parmi les programmes d'actions retenus comme prioritaires, on peut citer :

- la mise en place d'une infrastructure écologique (mise en place de la trame verte et bleue, échéance 2012),
- l'élaboration d'une stratégie nationale de création d'espaces protégés. Figurent dans cette stratégie la consolidation et la création de réserves et parcs naturels,
- les actions permettant d'assurer le bon état de la ressource en eau et la gestion des cours d'eau domaniaux,
- le renforcement de la connaissance de la biodiversité, notamment par la création d'un observatoire de la biodiversité.

On peut relever également d'autres programmes :

- l'acquisition d'espaces naturels par des fondations, par la Caisse des dépôts et consignation à des fins de gestion de la biodiversité,
- des programmes de reconversion de friches industrielles nécessitant des revalorisations par les gestionnaires d'espaces naturels,
- des programmes de protection de la ressource en eau potable, de préservation de zones de captage ou de valorisation de zones d'épuration.

D'autres plans d'actions sont prévus dans cadre de la loi "mise en œuvre du Grenelle de l'environnement" adoptée le 17 juin 2009, comme la valorisation de la matière organique par compostage et/ou méthanisation ou encore la mise en œuvre dans les cinq ans de plans de conservation et de restauration pour les 131 espèces en danger critique d'extinction...

Ces orientations et les différents contextes d'exercice des emplois préfigurent de nouvelles situations d'emplois :

- des emplois dans le champ de l'État et des collectivités territoriales (commune, intercommunalité, syndicat mixte...),
- des emplois dans des organismes publics (ONCFS, ONEMA, parcs naturels et réserves naturelles...),
- des emplois dans des structures privées : fédérations de chasse et de pêche et autres structures privées associatives ou non,
- des emplois liés à la valorisation touristique des territoires en lien avec la nature (tourisme de nature, éco-tourisme, réserve de chasse...). Ils intègrent une fonction d'animation et de sensibilisation des publics à l'environnement et également parfois une fonction de garde ou de guide,
- des emplois liés aux filières locales de biomasse énergétique et notamment des emplois émergents dans le secteur des déchets verts (du tri à la valorisation) assurés par des agents de plateforme de compostage,
- d'autres métiers sont amenés à intégrer une forte valence écologique et environnementale. Ce sont :
 - o les métiers territoriaux de type "agents de proximité" dans les territoires,
 - o les métiers en lien avec des problématiques d'aménagement dans les entreprises,
 - o les métiers de la production agricole et forestière dans le cadre de la valorisation et de la multifonctionnalité des espaces,
 - o les métiers de la montagne et, plus généralement, les métiers d'animation et d'éducation sportive qui associent à leur activité de base la découverte des espaces.

2. Les emplois visés par le diplôme

2.1- Appellations d'usage et statuts d'emploi

Différentes appellations sont utilisées selon que l'emploi s'exerce dans la fonction publique de l'État, la fonction publique territoriale, dans les associations ou dans les entreprises :

- dans la fonction publique, le titulaire d'un diplôme de niveau V peut accéder par concours à un poste d'agent technique de l'environnement (catégorie C), d'agent d'entretien des espaces de nature (CNFPT), d'agent d'entretien de l'espace rural (PNR),
- le code répertoire opérationnel des emplois et des métiers (ROME) identifie un emploi de "chargé de la protection du patrimoine naturel" (61 114) et cite d'autres appellations : agent technique des parcs nationaux, garde chasse, garde moniteur, garde pêche, garde nature, garde particulier de chasse, de pêche, de propriété forestière...,
- dans le répertoire métier de l'ATEN, on repère un emploi d' "agent d'accueil dans un espace naturel" (code ROME 12 111) accessible avec un diplôme de niveau V mais aussi de nombreuses autres appellations : agent d'entretien (CREN), chargé d'entretien du milieu naturel dans un espace naturel, responsable travaux et entretien dans un espace naturel...,
- dans les entreprises privées : en fonction des conventions collectives qui s'appliquent (convention de l'agriculture ou des travaux forestiers ou des entreprises de travaux agricoles et ruraux), les emplois de niveau V correspondent aux emplois d'ouvriers qualifiés,
- d'autres appellations plus spécifiques encore sont usitées : garde littoral, garde animateur...

2.2- Conditions d'exercice

Environnement de travail et situation fonctionnelle

Le travail s'organise principalement autour de deux logiques, mais toujours dans le respect d'un cahier des charges :

Une logique de chantier :

- prestations de service pour le compte de clients,
- éloignement du siège de l'entreprise,
- réalisation et/ou encadrement de travaux sur des espaces différents dans le cadre d'une commande.

Le salarié intervient sur des chantiers situés à l'extérieur, quelles que soient les conditions climatiques. Il travaille régulièrement en équipe.

Une logique de territoire :

- interventions dans le cadre de programmes de gestion en interface avec des élus et autres acteurs du territoire,
- travail dans un espace délimité relativement constant,
- mise en œuvre d'un projet de gestion.

Son espace d'intervention est situé en extérieur la plupart du temps. Il intervient le plus souvent seul mais dans une dynamique de réseau interne ou externe à la structure.

Ces deux logiques, de chantier et de territoire, ne sont pas exclusives l'une de l'autre. En effet, sur le terrain, dans le cadre des réponses aux appels d'offre, secteurs public et privé se rencontrent en mixant ces deux approches.

Les activités exercées nécessitent l'utilisation et la maîtrise de matériel (tronçonneuse, débroussailleuse, gyrobroyeur...) dans le respect des mesures de sécurité. Le salarié peut également être amené à conduire et utiliser des engins roulants. L'emploi requiert une bonne condition physique et une attention particulière compte tenu du degré de dangerosité de certains travaux.

L'intensité du travail est variable selon les saisons et les pointes d'activité. Le port d'arme peut être nécessaire dans certains emplois, il est alors soumis à une formation spécifique préalable. Dans le secteur public et associatif, une présence le week-end, parfois la nuit et les jours de fête, est nécessaire. Le travail peut s'effectuer avec des renforts saisonniers ou bénévoles. L'exercice de l'emploi suppose une connaissance du terrain et une capacité de repérage dans l'espace.

Le salarié est souvent en contact avec les usagers et les publics des territoires. Il doit faire preuve d'un sens relationnel et de capacités d'animation voire de pédagogie.

L'exercice de ces emplois requiert une polyvalence forte due à plusieurs facteurs :

- les problèmes de solvabilité des emplois, la saisonnalité des contrats et le partage des emplois entre plusieurs structures qui rendent nécessaire la pluriactivité et donc la polyvalence des personnes,
- la multiplicité des zones, milieux et problématiques d'intervention qui va de pair avec la spécialisation des opérations et gestes techniques.

L'exercice de ces emplois se complexifie en lien avec :

Une gestion intégrée des espaces et des espèces :

Hier, le métier était spécialisé et les interventions techniques plutôt cloisonnées. Le rôle de l'agent technique de la faune sauvage s'exerçait essentiellement dans le champ des espèces à intérêt cynégétique et halieutique, celui de l'agent technique de l'environnement dans le champ des espaces naturels, plutôt remarquables. Selon cette logique, la conservation des espèces sauvages était souvent envisagée indépendamment de la gestion des espaces et réciproquement. Aujourd'hui, les enjeux autour de la biodiversité, relayés par l'évolution des politiques, orientent les métiers vers une approche globale et intégrée de tous les espaces et espèces, qu'il s'agisse de rendre possibles les activités de chasse ou de pêche, d'entretenir des espaces ou de mettre en œuvre des opérations de gestion (sur les habitats, les populations et les espaces).

Une gestion concertée des territoires :

Dans les territoires, les questions liées à la gestion des ressources, des espaces et des espèces peuvent générer des conflits de gestion d'un patrimoine commun. Pour sensibiliser les acteurs et usagers à de nouvelles formes de gestion des

espaces, mais aussi pour éviter que des concurrences ne se transforment en conflits, de nouvelles formes de gouvernance basées sur des processus de négociation et des modes de participation associant élus, gestionnaires, acteurs et usagers, sont mise en œuvre.

L'élargissement du champ des emplois (nature des activités, milieux d'intervention, approche globale du milieu, mode de gouvernance) impose une forte polycompétence des agents qui croît avec le niveau des postes.

2.3- Degré d'autonomie et de responsabilité

Le salarié réalise, à partir de directives précises du chef d'équipe (ou du chef de service) et sous son autorité, les travaux qui lui sont confiés. Il est responsable de la bonne réalisation des travaux, des outils et du matériel qu'il utilise. Il fait preuve d'autonomie et de polyvalence dans l'exécution des tâches.

(1) La France a adopté en 2004 sa Stratégie Nationale pour la Biodiversité, déclinée en 10 plans sectoriels. Le plan d'action patrimoine naturel couvre les activités de maintien de la diversité des espèces et des habitats et du bon fonctionnement des écosystèmes. Dans le cadre du plan d'action patrimoine naturel, de nombreuses actions ont été réalisées entre 2006 et 2008 : 30 % des actions programmées sont achevées et 60 % sont en cours de mise en œuvre. Les actions restantes sont conservées dans la nouvelle programmation du plan sur 2009-2010 et complétées par de nombreuses actions nouvelles liées aux engagements du Grenelle de l'environnement.

(2) Données issues de l'IFEN 2006, rapport de la commission des comptes et de l'économie de l'environnement, 2008.

(3) La protection de la biodiversité et des paysages désigne les mesures et activités visant à protéger et à régénérer les espèces animales et végétales, les habitats et les écosystèmes ainsi qu'à protéger et régénérer les paysages naturels et semi-naturels. Sont exclus la protection et la restauration de monuments historiques ou de paysages fortement construits, la lutte contre les mauvaises herbes à des fins agricoles, la création et l'entretien d'espaces verts le long des routes (hormis les autoroutes) et les équipements de loisir.

Fiche descriptive d'activités (FDA)

La fiche descriptive d'activités (FDA) dresse la liste de l'ensemble des activités, recensées lors d'enquêtes, exercées par des titulaires des emplois visés par le diplôme. Il s'agit d'une liste quasiment exhaustive, à l'exception de quelques activités rarement rencontrées.

La FDA ne décrit donc pas les activités exercées par un titulaire de l'emploi en particulier, mais correspond plutôt au cumul de toutes les configurations d'emploi des salariés occupant les emplois visés par le diplôme.

Ces activités sont regroupées en grandes fonctions selon leur finalité.

1- Il organise et assure le suivi de son travail

1.1- Il participe à la préparation du travail (chantier ou opération de gestion)

1.1.1- Il prend en compte les consignes, au besoin les fait expliciter.

1.1.2- Il prépare le matériel, les installations, les équipements de protection individuelle et les produits nécessaires à l'exercice de son activité.

1.1.3- Il s'assure de la présence et du bon état de marche du matériel et des dispositifs de sécurité.

1.2- Il organise ses tâches en fonction des consignes

1.2.1- Il planifie son travail de la journée.

1.2.2- Il articule son travail avec celui de ses collègues.

1.2.3- Il assure le rangement et le nettoyage de son espace de travail, le tri et la valorisation des déchets.

1.3- Il applique les protocoles de sécurité

1.4- Il réalise les enregistrements nécessaires au suivi des travaux

1.5- Il peut participer à certaines réunions de travaux

1.6- Il prend les initiatives élémentaires pour corriger les situations anormales ou imprévues

1.7- Il échange avec ses collègues de travail pour la réalisation collective d'un chantier ou de travaux

1.8- Il fait des suggestions pour optimiser le travail en équipe et améliorer les interventions

1.9- Il rend compte quotidiennement de ses activités à son responsable, oralement ou par écrit sur les documents papier ou informatisés prévus à cet effet

2- Il assure la surveillance et le bon état du site et/ou du chantier sur lequel il intervient conformément au projet de gestion

2.1- Il assure une veille environnementale et la sécurité du site

2.1.1- Il effectue des tournées d'observation de l'état du milieu à partir des consignes (dégradations, évolutions...).

2.1.2- Il relève les incidents, risques, dysfonctionnements et alerte les responsables.

2.1.3- Il repère les infractions.

2.1.4- Il peut dresser un procès-verbal s'il est assermenté.

2.1.5- Il peut participer à des prélèvements et éventuellement des comptages simples en appui à son supérieur hiérarchique.

2.1.6- Il participe à la surveillance de l'état des populations.

2.1.7- Il participe au suivi de la répartition, de l'extension et de la qualité des habitats.

2.1.8- Il peut dispenser les gestes de premiers secours.

2.2- Il réalise des travaux d'entretien des infrastructures et équipements

2.2.1- Il entretient des voies de circulation internes au site et de leurs abords.

2.2.2- Il entretient des clôtures, des dispositifs de franchissement simples pour piétons...

2.2.3- Il réalise des travaux usuels d'entretien et de réfection de la signalétique.

2.2.4- Il réalise des travaux d'entretien d'équipements et mobiliers spécifiques.

2.3- Il veille à laisser le site en état après le chantier

2.4- Il assure le tri et l'enlèvement des déchets, dans le respect de l'environnement

3- Il assure les interventions de terrain en lien avec la gestion et la valorisation des milieux vivants et des espaces naturels

3.1- Il réalise des opérations de restauration, de réhabilitation et d'entretien des espaces et des espèces

3.1.1- Il intervient sur la végétation par gyrobroyage, fauchage, débroussaillage sélectif, abattage, faucardage, nettoyage, et dépressage (ouverture de milieux, dégagement de peuplements, lutte contre les espèces invasives...).

3.1.2- Il assure des travaux de végétalisation pour la réfection des berges, les soutènements de progressions...

3.1.3- Il réalise les travaux spécifiques de restauration et d'entretien de milieux particuliers (pelouses calcaires, roselières, tourbières, lits de rivière, coupures vertes).

3.1.4- Il réalise des travaux de taille et d'entretien des arbres, arbustes et haies.

3.1.5- Il peut participer à des travaux d'élagage au sol et de petits abattages d'arbres.

3.1.6- Il peut participer à des travaux liés à la gestion de

troupeaux auxiliaires des gestionnaires d'espace et à la production végétale.

3.1.7- Il peut participer à des travaux de renaturalisation de friches industrielles, de création de biotope...

3.1.8- Il restaure les boisements linéaires et les infrastructures naturelles comme les zones humides, les rivières, les trames vertes et bleues.

3.1.9- Il participe à des travaux de protection des zones de captage et des zones humides en général.

3.1.10- Il participe à des opérations pour le suivi de la faune (marquage, capture, radio-pistage...).

3.2- Il réalise des travaux d'aménagement pour maintenir la biodiversité

3.2.1- Il peut participer au prélèvement, à l'introduction (réintroduction), au comptage et au piégeage d'espèces.

3.2.2- Il réalise des travaux d'aménagement pour la faune : passage à gibier, frayères, nichoirs, garennes artificielles, passe à poissons, caches piscicoles, zones tampons, zones de refuges de la faune, zone de compensation écologique, etc.

3.2.3- Il participe à la création d'infrastructures naturelles : mare, seuils de rivière, trames vertes et bleues, retenues de substitution, terrassements...

3.2.4- Il participe à des travaux d'aménagement des sols.

3.3- Il réalise des travaux d'aménagement spécifiques

3.3.1- Il réalise des travaux d'aménagements des voies de circulation internes au site et de leurs abords.

3.3.2- Il réalise des aménagements signalétiques.

3.3.3- Il réalise des travaux de petite maçonnerie utilisant les matériaux naturels disponibles ou des matériaux artificiels.

3.3.4- Il réalise des équipements, spécifiques simples : aire de pique-nique, abris, clôtures.

3.3.5- Il peut réaliser des travaux de prévention et lutte contre les risques (incendie, érosion, inondation, glissement de terrain...).

3.4- Il peut intervenir dans des opérations de valorisation économique et patrimoniale spécifique

3.4.1- Il peut réaliser des travaux de valorisation de la biomasse, notamment déchets verts.

3.4.1.1- Il prépare les végétaux à composter.

3.4.1.2- Il assure toutes les opérations de conduite du processus de compostage, suit les fermentations et retourne les andains, enregistre les indicateurs de suivi du processus.

3.4.1.3- Il crée des bacs à compost.

3.4.1.4- Il contribue à la distribution des produits valorisés.

3.4.1.5- Il peut participer au recyclage d'autres matériaux.

3.4.2- Il peut restaurer du petit patrimoine bâti.

3.4.3- Il peut participer à la mise en place de manifestations et d'évènements sur le site.

3.4.4- Il peut participer à la logistique des produits touristiques.

4- Il utilise du matériel et assure sa maintenance de premier niveau

4.1- Il charge et décharge le matériel en sécurité

4.2 Il revêt et/ou utilise les équipements de sécurité

4.3- Il utilise le matériel manuel et mécanisé et les outils nécessaires aux différents travaux dans le respect de la sécurité, de la réglementation et de l'usage prévu

4.3.1- Il utilise le matériel nécessaire à la fauche et au débroussaillage : gyrobroyeur, débroussailleuse, taille haie, tondeuse, broyeur...

4.3.2- Il utilise le matériel de transport.

4.3.3- Il utilise le matériel spécifique aux opérations et au milieu sur lequel il intervient : matériel de manutention, matériel nécessaire au terrassement en milieu naturel fragile, tracteur, motoculteur, treuil...

4.3.4- Il manœuvre avec dextérité et précision.

4.3.5- Il règle le matériel en fonction du résultat attendu et ajuste les réglages en cours de travail.

4.3.6- Il détecte les dysfonctionnements du matériel utilisé.

4.4- Il assure la maintenance et les réparations de premier niveau

4.5- Il réalise l'entretien et le rangement des différents matériels et équipements, en respectant l'environnement

5- Il accueille et communique avec le public, les usagers

5.1- Il assure une prévention auprès des usagers, du public

5.2- Il explique aux clients, publics ou usagers les orientations, les objectifs, les enjeux et les contraintes de son activité quotidienne

5.3- Il peut contribuer, à la demande de l'employeur, à l'accueil ou l'insertion dans l'entreprise de stagiaires, apprentis et salariés occasionnels ou nouveaux embauchés

5.4- Il explique ce qu'il fait aux usagers et habitants du territoire en reliant ses travaux et les objectifs de qualité environnementale souhaitée

5.5- Il explique aux usagers les consignes définies pour chacun des sites et les justifications réglementaires

5.6- Il participe à l'accueil du public

6- Il participe à la vie sociale de l'entreprise ou de la structure

6.1- Il assure les différentes démarches liées à son travail, à sa protection sociale et à sa vie sociale

6.2- Il présente son activité en se situant dans le fonctionnement général de l'entreprise ou de la structure

6.3- Il s'informe des règles du droit du travail qui organisent la vie professionnelle

6.4- Il s'assure de l'application des règles du droit du travail qui régissent son activité

6.5- Il participe aux rencontres et formations professionnelles

Les situations professionnelles significatives de la compétence (SPS) représentent les situations-clés, qui, si elles sont maîtrisées par les titulaires des emplois visés par le diplôme, suffisent à rendre compte de l'ensemble des compétences mobilisées dans le travail.

Ces situations sont regroupées par champs de compétences selon la nature des ressources qu'elles mobilisent et la finalité visée.

Situations professionnelles significatives (SPS) organisées en champs de compétences

Champs de compétences	SPS	Finalités
Communication	Echanges en situation de travail avec l'équipe, les clients, le public, les usagers. Prévention et information auprès des usagers, du public. Accueil du public.	Contribuer au fonctionnement de l'entreprise par la communication interne et externe et à l'information des publics sur les pratiques, gestes et techniques écologiques.
Organisation du travail dans une logique de chantier	Préparation et vérification des éléments nécessaires à la réalisation du travail. Organisation de son travail dans l'espace d'intervention et avec les autres opérateurs de l'équipe. Vérification des dispositifs de sécurité, du respect de la réglementation et des normes d'hygiène et sécurité. Préparation pour chaque activité des conditions nécessaires à l'enchaînement des tâches. Enregistrement des données relatives à l'activité.	Rationaliser ses tâches et atteindre, autant que possible, le résultat recherché en tenant compte des contraintes externes.
Réalisation de travaux dans les espaces naturels	Réalisation de travaux de réhabilitation et de restauration de la flore et de la faune. Réalisation de travaux d'aménagement et d'équipement. Réalisation de travaux d'entretien et de protection de milieux naturels. Surveillance du milieu.	Contribuer à la pérennité, à l'équilibre des écosystèmes et au maintien de la biodiversité par des interventions techniques adaptés. Optimiser les travaux prescrits dans le respect de la fragilité des milieux, de la réglementation et de la sécurité.
Utilisation et entretien courant des matériels et équipements	Conduite et manipulation du matériel et des outils nécessaires aux différents travaux. Repérage des dysfonctionnements des matériels et outils. Vérification des équipements de sécurité et application des règles de sécurité.	

Référentiel de diplôme
Brevet d'études
professionnelles agricoles
"Travaux d'entretien de
l'environnement"

Référentiel de certification

Le référentiel de certification du diplôme est constitué de deux parties :

- la liste des capacités attestées par le diplôme BEPA Travaux d'entretien de l'environnement
- les modalités d'évaluation permettant la délivrance du diplôme.

Les capacités sont déterminées à partir de l'analyse des emplois et du travail, et en fonction des objectifs éducatifs et d'insertion professionnelle, citoyenne et sociale visés par les certifications du MAAP.

Elles sont de deux ordres :

- des capacités générales, identiques pour tous les BEPA du MAAP
- des capacités professionnelles spécifiques au BEPA Travaux d'entretien de l'environnement, identifiées à partir des situations professionnelles significatives.

Le BEPA Travaux d'entretien de l'environnement comporte deux catégories de capacités professionnelles :

- des capacités communes à tous les BEPA du champ professionnel Nature - Jardin - Paysage - Forêt
- des capacités spécifiques au BEPA Travaux d'entretien de l'environnement.

Capacités générales

C 1- Mobiliser les bases de la communication nécessaires à la vie professionnelle, sociale et citoyenne

- C 1.1- Communiquer en s'appuyant sur des éléments culturels ou professionnels
- C 1.2- Traiter des informations collectées à partir de différentes sources
- C 1.3- Utiliser des outils et techniques d'expression et de communication dans le cadre d'une action collective

C 2- Mobiliser des repères historiques, géographiques et socio-économiques pour se situer dans la société

- C 2.1- Situer un événement ou un fait d'actualité dans son contexte historique et/ou géographique
- C 2.2- Identifier des acteurs de la vie économique et sociale
- C 2.3- Mobiliser des références économiques et sociales dans des situations de la vie courante et professionnelle

C 3- Mobiliser des connaissances de base dans les domaines scientifiques et techniques

- C 3.1- Mobiliser des outils et raisonnements mathématiques dans des situations de la vie courante et professionnelle
- C 3.2- Utiliser des connaissances élémentaires en sciences expérimentales pour expliquer des faits scientifiques ou techniques

C 4- Utiliser les technologies de l'information et de la communication en autonomie et de manière responsable*

- C 4.1- Utiliser son espace de travail dans un environnement en réseau
- C 4.2- Composer un document numérique
- C 4.3- Chercher des informations sur internet
- C 4.4- Communiquer en utilisant des outils adaptés dans le respect des règles d'usage de l'informatique et d'internet

* la capacité C4 est certifiée par le B2i collège et par une partie des items du B2i lycée, elle n'est pas évaluée pour l'obtention du BEPA.

Capacités professionnelles communes au champ Nature-Jardin-Paysage-Forêt

C 5- Identifier les éléments du contexte socio-économique de l'activité d'aménagement

- C 5.1- Situer l'activité dans l'environnement professionnel et socio-économique
- C 5.2- Présenter la réglementation générale relative au travail et à l'activité

C 6- Présenter les composantes et le fonctionnement d'un processus d'aménagement dans une perspective de durabilité

- C 6.1- Identifier le contexte environnemental du site
- C 6.2- Présenter les principales caractéristiques des êtres vivants impliqués dans l'aménagement
- C 6.3- Identifier les choix techniques adaptés à un chantier ou une activité
- C 6.4- Présenter les matériels et équipements utilisés dans un chantier ou une activité
- C 6.5- Présenter les principales données techniques et socio-économiques d'un chantier ou d'une activité
- C 6.6- Identifier des pratiques professionnelles cohérentes avec une perspective de durabilité

C 7- Organiser son travail dans une perspective de sécurité

- C 7.1- Identifier le travail à réaliser à partir des consignes reçues
- C 7.2- Identifier les principaux risques, règles de sécurité et mesures de prévention liés au travail et à l'utilisation de matériels et équipements
- C 7.3- Organiser les activités en fonction des objectifs et des contraintes
- C 7.4- Réaliser les enregistrements liés aux activités
- C 7.5- Rendre compte du travail réalisé

Capacités professionnelles spécifiques au BEPA Travaux d'entretien de l'environnement

C 8- Repérer les composants de la biodiversité d'un écosystème

C 9- Réaliser les travaux d'entretien et de suivi d'un espace naturel dans le respect des consignes et de la sécurité

- C 9.1- Identifier les objectifs et le contexte du chantier d'entretien
- C 9.2- Réaliser des travaux d'entretien sur la faune et la flore d'un espace naturel
- C 9.3- Réaliser des travaux de réhabilitation d'un espace naturel
- C 9.4- Utiliser en sécurité les matériels et équipements liés à l'activité

C 10- Participer à des travaux de suivi de l'évolution d'un milieu naturel

- C 10.1- Effectuer des opérations de prélèvements, de mesures et d'enregistrement de données
- C 10.2- Communiquer avec les usagers des sites naturels en veillant à la sécurité des personnes, au respect des réglementations en vigueur et au respect de la propreté

C 11- Réaliser des actions de valorisation de l'environnement dans le respect des consignes et de la sécurité

- C 11.1- Mettre en place des supports de communication pour le public
- C 11.2- Réaliser des travaux de création et d'entretien d'installations valorisant l'environnement

Le diplôme du BEPA est délivré au vu des résultats obtenus à trois épreuves, E1, E2 et E3, si la moyenne des notes coefficientées obtenue est supérieure ou égale à 10 sur 20. Les notes attribuées à chaque épreuve sont en points entiers.

Les notes supérieures ou égales à 10 sur 20 obtenues aux épreuves sont valables cinq ans à compter de leur date d'obtention. Les notes supérieures ou égales à 10 sur 20 obtenues aux évaluations constitutives des épreuves certificatives en cours de formation sont conservées pendant la durée du cursus préparant à la spécialité du baccalauréat professionnel visé.

Les épreuves du BEPA prennent la forme soit de contrôles en cours de formation (CCF) pour les candidats scolarisés (formation initiale scolaire et apprentissage habilité), soit d'épreuves terminales pour les candidats hors CCF.

Définition de l'épreuve E1

L'épreuve E1 est commune à toutes les spécialités du BEPA. Elle permet de vérifier les capacités C1, C2 et C3 du référentiel de certification. Elle est de coefficient 3.

L'épreuve ponctuelle terminale est écrite d'une durée de 2 heures 30. Elle comporte un sujet composé de 2 ou 3 parties. La correction est réalisée à partir d'une grille d'évaluation critériée par un enseignant de français ou d'histoire-géographie ou de sciences économiques et par un enseignant de mathématiques ou de physique-chimie ou de biologie.

L'épreuve certificative en cours de formation est composée de trois situations d'évaluation permettant chacune de vérifier l'atteinte d'une capacité. L'évaluation est réalisée par les enseignants concernés par la formation permettant l'atteinte des capacités évaluées.

Chaque situation d'évaluation est mise en œuvre en classe de seconde. Elle est de coefficient 1.

Le cadrage des situations d'évaluation constituant l'épreuve E1 est précisé par note de service.

Définition de l'épreuve E2

L'épreuve E2 est spécifique de chaque spécialité du BEPA. Elle permet de vérifier les capacités C5 et C6 du référentiel de certification. Elle est de coefficient 3.

L'épreuve ponctuelle terminale et l'épreuve certificative en cours de formation ont la même définition.

Il s'agit d'une épreuve orale réalisée à partir d'un recueil élaboré par le candidat de 5 à 7 fiches descriptives d'activités liées aux situations professionnelles significatives (SPS) du référentiel professionnel, appartenant à plusieurs champs de compétences. Une première fiche présente les éléments de contexte des activités, les autres fiches recensent des données et informations relatives à la mise en œuvre de l'activité et caractéristiques de la conduite du processus. L'exposé et les questions posées permettent de vérifier que le

candidat : a acquis une vue d'ensemble de la conduite de l'activité, argumente et explique les choix techniques faits par le responsable et leurs modalités de mise en œuvre.

L'évaluation est conduite par un jury composé d'un enseignant de techniques professionnelles de la spécialité, d'un enseignant de sciences économiques et de gestion et d'un professionnel, à l'aide d'une grille d'évaluation critériée. En cas d'indisponibilité de l'examineur professionnel, un examinateur enseignant de techniques professionnelles doit être convoqué.

L'épreuve certificative en cours de formation est organisée avant la fin du mois de mars de la classe de première de baccalauréat professionnel. Le jury est externe à l'établissement de formation et se déplace sur le lieu de l'épreuve sur convocation de l'autorité académique.

L'épreuve a une durée de 20 minutes. Elle se compose d'un exposé du candidat d'une durée de 5 minutes et d'un entretien avec le jury d'une durée de 15 minutes.

Le cadrage des modalités de mise en œuvre de l'épreuve E2 est précisé par note de service.

L'épreuve ponctuelle terminale a une durée de 30 minutes. Elle se compose d'un exposé du candidat d'une durée de 5 à 10 minutes et d'un entretien avec le jury d'une durée de 20 minutes.

Définition de l'épreuve E3

L'épreuve E3 est spécifique de chaque spécialité du BEPA. Elle permet de vérifier les capacités C7 à C11 du référentiel de certification. Elle est de coefficient 4.

L'épreuve ponctuelle terminale est une épreuve pratique. Sa durée varie de 1 heure 30 à 3 heures selon la spécialité.

L'évaluation est conduite par un jury composé d'un enseignant de techniques professionnelles de la spécialité et par un professionnel, à l'aide d'une grille d'évaluation critériée.

L'épreuve certificative en cours de formation est composée de 2 ou 3 situations d'évaluation indépendantes correspondant à la mise en œuvre de pratiques professionnelles. L'évaluation est réalisée par un enseignant de techniques professionnelles de la spécialité à l'aide d'une grille d'évaluation critériée, un professionnel est associé à l'évaluation, cependant l'absence du professionnel ne peut être opposable à la validation de l'épreuve. En cas d'indisponibilité de l'examineur professionnel, un examinateur enseignant de techniques professionnelles peut être associé à l'évaluation.

Une situation d'évaluation est mise en œuvre en classe de seconde. L'autre ou les 2 autres sont organisées avant la fin du mois d'avril de la classe de première de baccalauréat professionnel.

Le cadrage et le nombre de situations d'évaluation constituant l'épreuve E3 sont précisés par note de service.

ATEN	Atelier technique des espaces naturels
BEPA	Brevet d'études professionnelles agricoles
CCF	Contrôle en cours de formation
CNFPT	Centre national de la formation publique territoriale
CREN	Conservatoire régional espaces naturels
FDA	Fiche descriptive d'activité
IFEN	Institut français de l'environnement
ONCFS	Office national de la chasse et de la faune sauvage
ONEMA	Office national de l'eau et des milieux aquatiques
PNR	Parc naturel régional
ROME	Répertoire opérationnel des métiers et des emplois
SCOT	Schéma de cohérence territoriale
SPS	Situation professionnelle significative
TDENS	Taxe départementale des espaces naturels sensibles
ZNIEFF	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique

Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche
Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche
Sous-direction des politiques de formation et d'éducation
Bureau des diplômes de l'enseignement technique
1 ter avenue de Lowendal - 75700 Paris 07SP

Juillet 2009